PRO-JUSTITIA .-



PROCES-VERBAL D'ARRESTATION . -

L'an mil neuf cent cinquante trais, le dix-septième jeur du meis d'avril, Neus NEVEJANS Daniel, Officier de Police Judiciaire à compétence générale, en Territoire de Ruhengeri, Avens, en verta de l'article 6 du Code de Procédure Pénale, saisi le nommé N Y A R U B G A, fils de Zikama et de Nyirarenzi, eriginaire du Territoire de Ruhengeri, chefferie du Rwankeri, seus-chefferie Ruzindana, colline Mukinge, y résidant, inculpé de vel qualifié, camamné par déaut le 13 fevrie 1953 par le Tribunal de Résidence du Ruanda à un an et six meis de servitude pénale.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Pelice Judiciaire.

D . NEVEJANS.-

le .

den